Service Relations Pro
Tél : 0810 00 89 89 (Service 0,05 €/min + prix appel)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
www.ura.fr

Le 27-11-2026

Objet : Déclaration relative à la présence ou à l'absence de substances extrêmement préoccupantes (SVHC), conformément à l'article 33 du règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 (REACH)

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 33 du règlement européen susmentionné, nous sommes tenus de fournir aux destinataires ainsi que, sur demande, aux consommateurs de nos produits, des informations concernant les substances contenues dans ces produits et leurs emballages lorsque celles-ci sont présentes à une concentration supérieure à 0,1 % en masse (m/m).

La conformité aux réglementations environnementales étant une priorité essentielle pour URA, nous mettons à disposition des destinataires et des consommateurs la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) contenues dans les produits et leurs emballages, conformément à la dernière version de la liste candidate publiée par l'ECHA à la date d'émission de la présente déclaration. La présente déclaration demeure valable jusqu'à la prochaine mise à jour réglementaire de la liste candidate.
URA s'engage à actualiser ses données réglementaires à chaque ajout de nouvelles SVHC dans la liste candidate de l'ECHA, dans un délai maximal de six (6) mois, conformément à la réglementation en vigueur.

Sur la base des informations actuellement en notre possession, la référence commerciale 128215V - LSC Uralife V Évacuation 24 VDC - 45lm - IP43/IK07 - pose murale saillie - NF Environnement contient la(les) substance(s) mentionnée(s) ci-après à une concentration supérieure à 0,1 % en masse (m/m) :

- (7440-43-9) Cadmium
- (7439-92-1) Lead

Par ailleurs, dans une démarche de substitution progressive, URA s'engage, pour ses futurs développements, à remplacer l'usage de substances extrêmement préoccupantes par des substances ou technologies alternatives, dès lors que celles-ci sont techniquement et économiquement viables.

Votre interlocuteur commercial habituel ainsi que nos équipes locales restent vos contacts privilégiés pour toute question relative à ce sujet.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,